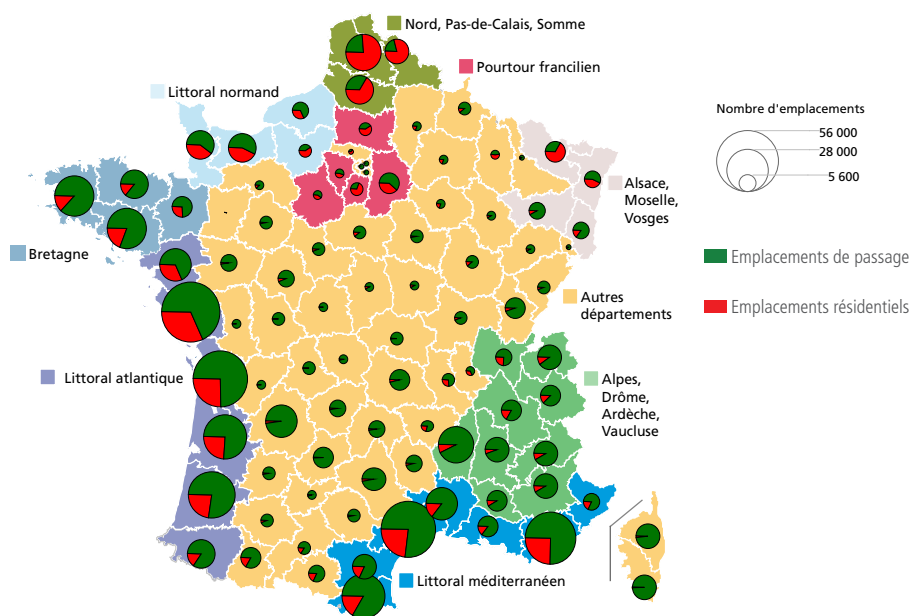


39 millions de nuitées dans les emplacements résidentiels des campings en 2016

Les terrains de campings métropolitains comptent environ 216 500 emplacements résidentiels. Leurs locataires les utilisent comme résidences secondaires, les équipant neuf fois sur dix d'un *mobil-home*, d'un chalet ou d'une caravane. Ces emplacements sont très nombreux dans le nord de la France, où ils représentent la majeure partie des emplacements des campings. Ils sont également nombreux mais dans une moindre proportion sur le littoral atlantique ou méditerranéen, où est concentrée l'offre d'hôtellerie de plein air. Les petits campings, souvent non classés ou n'ayant qu'une ou deux étoiles, proposent moins fréquemment des emplacements résidentiels que les plus grands, mieux classés. 45 % des campings disposant d'emplacements résidentiels proposent de les louer à leur clientèle de passage pendant les périodes d'inoccupation par les locataires à l'année. Hors cette clientèle de passage, les emplacements résidentiels ont accueilli environ 39 millions de nuitées en 2016. En moyenne, un emplacement résidentiel est occupé 68 jours par an, par 2,6 personnes. Cette durée moyenne d'occupation est croissante avec la gamme du camping et recouvre d'importantes disparités entre clientèles, notamment de retraités et d'actifs.

En 2017, les campings de France métropolitaine comptent environ 925 500 emplacements. Près de 709 000 sont destinés à la clientèle de passage et 216 500 sont destinés à la location résidentielle, c'est-à-dire qu'ils sont loués à l'année au même client. Ces emplacements échappent généralement aux études de fréquentation de l'hôtellerie de plein air, centrées sur la clientèle de passage. Souvent équipés, d'un *mobil-home* ou d'une caravane, ils font généralement office de résidences secondaires.

Carte 1 : Emplacements de passage et résidentiels dans l'hôtellerie de plein air



Lecture : la surface des cercles est proportionnelle au nombre total d'emplacements des campings des départements. La partie colorée en rouge indique la proportion d'emplacements résidentiels, en vert la proportion d'emplacements de passage. Ainsi, dans le département du Pas-de-Calais, trois quarts des emplacements des campings sont résidentiels alors que dans le département de la Charente-Maritime, cette part est d'un quart.
Source : Insee, parc de l'hôtellerie de plein air au 1^{er} janvier 2017.

Une forte proportion d'emplacements résidentiels dans les campings du nord de la France

Les emplacements résidentiels sont inégalement répartis sur le territoire métropolitain¹. Ils sont naturellement présents sur le littoral atlantique (71 000 emplacements) ou méditerranéen (34 000 emplacements), lieux de forte implantation de l'hôtellerie de plein air (carte 1 et tableau 1). Dans les départements de Charente-Maritime, de Gironde, des Landes, de l'Hérault ou du Var, les emplacements résidentiels représentent un quart

¹ Pour cette étude, les départements sont regroupés en fonction de leur proximité géographique et du nombre d'emplacements résidentiels des campings. Les zones géographiques ainsi constituées sont figurées sur les cartes 1 et 2 par coloration identique des départements les constituant.

de l'ensemble des emplacements des campings. Leur part est un peu supérieure en Vendée ou en Loire-Atlantique et nettement inférieure en Bretagne. Les emplacements résidentiels sont également très présents dans le nord de la France. Les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme rassemblent 41 100 emplacements résidentiels. Ils représentent environ trois quarts de l'ensemble des emplacements des terrains de campings de ces trois départements et contribuent fortement à l'identité de ces derniers. Le littoral normand compte lui aussi une proportion significative d'emplacements résidentiels (15 900, soit près de 40 % de l'ensemble des emplacements des campings de cette zone). Les emplacements résidentiels sont également présents en Alsace, Moselle ou dans les Vosges ou dans les départements du pourtour francilien mais leur nombre reste limité. Leur part dans l'ensemble des emplacements est moindre dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse. Elle est encore plus faible dans les autres départements métropolitains.

Deux tiers des emplacements résidentiels sont équipés d'un mobil-home

La plupart des emplacements résidentiels sont équipés : deux tiers (67,5 %) d'un mobil-home, 16,3 % d'une caravane et 6,6 % d'un chalet. Ces trois types d'équipements concernent donc plus de neuf emplacements résidentiels sur dix. Les emplacements restants hébergent des bungalows, des équipements plus insolites ou sont nus.

Les équipements diffèrent avec les régions. Les mobil-homes sont très fréquents dans les emplacements résidentiels en Bretagne, sur le littoral normand et dans une moindre mesure sur le littoral atlantique ou méditerranéen. Leur part est proche de la moyenne dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme et inférieure dans les autres territoires. L'Alsace, la Moselle et les Vosges se distinguent par une part très importante (69 %) d'emplacements équipés d'une caravane. Les caravanes sont également très fréquentes (37,3 % des emplacements) dans les Alpes, la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse et dans une moindre mesure dans les départements du pourtour francilien (32,1 %), qui comptent en proportion presque identique des chalets (34,5 %). Ces derniers sont surtout présents sur le littoral atlantique.

Les campings offrant des emplacements résidentiels sont plus grands

Près de la moitié (45 %) des 8 300 campings offrent des emplacements résidentiels. La répartition des campings selon leur taille (nombre d'emplacements) n'est pas du tout la même selon qu'ils offrent des emplacements résidentiels ou non (graphique 1.a). En effet, 46 % des campings sans emplacement résidentiel comptent moins de 50 emplacements contre seulement 16 % des campings avec. À l'opposé, seulement

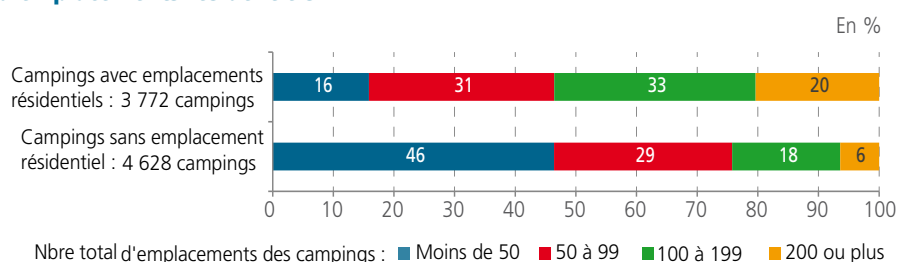
Tableau 1 : Emplacements résidentiels selon la zone géographique et l'équipement

Zone géographique	Nombre d'emplacements résidentiels	équipés :					
		d'un mobil-home		d'une caravane		d'un chalet	
		Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Littoral atlantique	71 000	53 300	75,1	5 700	8,0	10 400	14,6
Nord, Pas-de-Calais et Somme	41 100	26 800	65,2	5 900	14,4	1 900	4,6
Littoral méditerranéen	34 000	24 900	73,2	6 300	18,5	200	0,6
Littoral normand	15 900	13 600	85,5	1 600	10,1	200	1,3
Bretagne	11 400	10 400	91,2	500	4,4	100	0,9
Alpes, Drôme, Ardèche et Vaucluse	11 000	5 000	45,5	4 100	37,3	200	1,8
Pourtour francilien	8 400	2 300	27,4	2 700	32,1	300	3,6
Alsace, Moselle et Vosges	5 800	800	13,8	4 000	69,0	100	1,7
Autres départements	18 000	9 000	50,0	4 600	25,6	900	5,0
France métropolitaine	216 500	146 100	67,5	35 400	16,3	14 300	6,6

Lecture : les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme comptent ensemble 41 100 emplacements résidentiels. Parmi ceux-ci, 26 800 (65,2 %) sont équipés d'un mobil-home, 5 900 (14,4 %) d'une caravane et 1 900 (4,6 %) d'un chalet.

Source : DGE, enquête sur les emplacements résidentiels dans les campings, 2017.

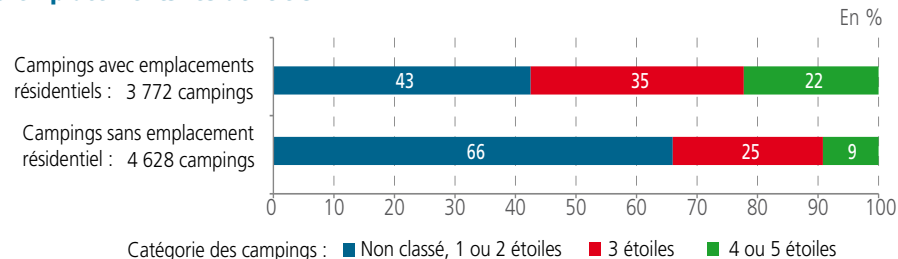
Graphique 1.a : Répartition des campings selon la taille et la présence ou non d'emplacements résidentiels



Lecture : 16 % des 3 772 campings ayant des emplacements résidentiels comptent moins de 50 emplacements (résidentiels et de passage).

Source : Insee, parc de l'hôtellerie de plein air au 1^{er} janvier 2017.

Graphique 1.b : Répartition des campings selon la catégorie et la présence ou non d'emplacements résidentiels



Lecture : 35 % des 3 772 campings ayant des emplacements résidentiels ont trois étoiles.

Source : Insee, parc de l'hôtellerie de plein air au 1^{er} janvier 2017.

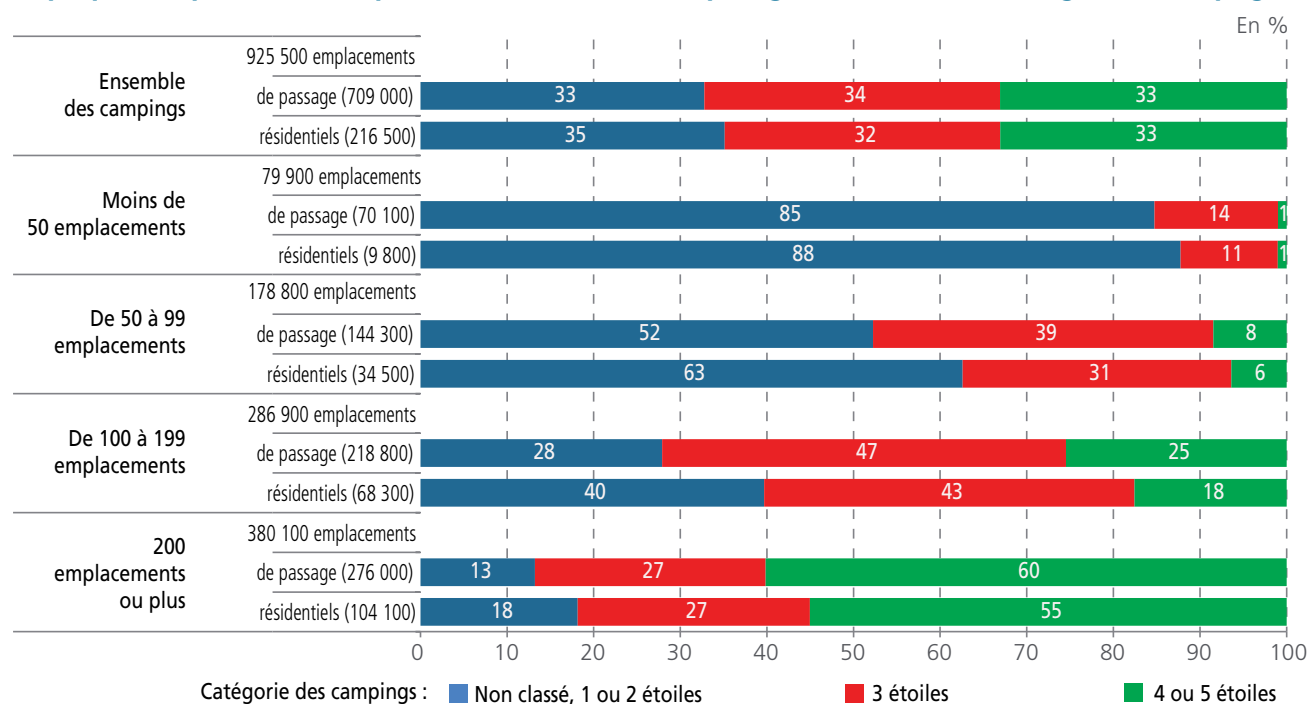
6 % des campings sans emplacement résidentiel comptent 200 emplacements ou plus contre 20 % des campings avec emplacements résidentiels. Autrement dit, les campings avec emplacements résidentiels sont beaucoup plus fréquemment de grande taille que les autres et nettement moins fréquemment de très petite taille.

Les campings avec emplacements résidentiels sont mieux classés

Les campings avec emplacements résidentiels sont également plus fréquemment « étoilés » : 22 % comptent quatre ou cinq étoiles contre 9 % seulement des campings sans emplacement résidentiel (graphique 1.b). Inversement, les campings sans emplacement résidentiel appartiennent plus fréquemment à la catégorie « non classé, une ou deux étoiles » (66 % contre 43 % pour les campings avec emplacements résidentiels).

Les liens entre la présence d'emplacements résidentiels et la taille des campings d'une part et leur classement d'autre part ne sont pas indépendants. En effet, la taille et le confort des campings sont corrélés. Ainsi, les « petits » campings ont moins fréquemment « trois étoiles ou plus » car, pour accéder à un

Graphique 2 : Répartition des emplacements résidentiels et de passage selon la taille et la catégorie des campings



Lecture : 32 % des 216 500 emplacements résidentiels des campings métropolitains sont situés dans des campings trois étoiles.
Sources : Insee, parc de l'hôtellerie de plein air au 1^{er} janvier 2017 ; DGE, enquête sur les emplacements résidentiels dans les campings, 2017.

tel classement, un camping doit procéder à des investissements (piscine, structure pour les enfants...) qu'il peut être difficile de rentabiliser sans atteindre une taille critique. Parmi les 656 campings de moins de 20 emplacements, 600, soit plus de 90 %, ont moins de trois étoiles.

Un tiers des emplacements résidentiels dans les campings trois étoiles et un tiers dans les campings quatre ou cinq étoiles

Les emplacements de passage comme les emplacements résidentiels se répartissent en trois tiers entre les campings non classés, ou ayant une ou deux étoiles, les campings trois étoiles et les campings quatre ou cinq étoiles (graphique 2). Cette répartition se déforme au profit des campings bien classés si l'on ne considère que les emplacements des campings de taille élevée. Toutefois, quelle que soit la catégorie de taille retenue, les gradients de classement restent très proches entre les emplacements de passage et les emplacements résidentiels. Ainsi, dans l'ensemble des campings de 200 emplacements ou plus, 60 % des emplacements de passage et 55 % des emplacements résidentiels appartiennent à des campings classés quatre ou cinq étoiles. Dans l'ensemble des campings de 50 à 99 emplacements, ces proportions sont inférieures à 10 % (respectivement 8 % et 6 %).

La part d'emplacements résidentiels est également croissante avec la taille des campings. Dans les campings de moins de 50 emplacements, seulement 12 % (9 800 sur 79 900) des emplacements sont résidentiels. Cette proportion est de 19 % dans les campings de 50 à 99 emplacements, 24 % dans ceux de 100 à 199 emplacements et de 27 % dans ceux de 200 emplacements ou plus. Ces derniers rassemblent presque la moitié des emplacements résidentiels (104 000 sur 216 600).

Près de la moitié des campings avec emplacements résidentiels prennent en charge leur location saisonnière à des tiers

La distinction entre emplacements résidentiels et emplacements de passage est, en pratique, imparfaite. En effet, certains campings proposent à leurs locataires à l'année de prendre en charge la

location à des tiers (la clientèle de passage du camping) de leurs emplacements, souvent équipés d'un *mobil-home* ou d'un chalet. Dans ce cas, le modèle économique est un peu différent d'une simple location d'emplacements à l'année. En effet, le locataire à l'année perçoit des loyers versés par la clientèle de passage, sur lesquels le camping prélève une commission. Les campings avec emplacements résidentiels disposent ainsi d'une offre de logement supplémentaire notamment pour les périodes de pleine saison pendant lesquelles les emplacements de passage affichent complet. Dans certains cas, le bail signé avec le camping prévoit même un nombre de semaines d'occupation pendant la pleine saison. Parmi les campings ayant des emplacements résidentiels, environ 45 % proposent la location occasionnelle de ces emplacements résidentiels à une clientèle de passage. Cette proportion est un peu plus forte que la moyenne sur le littoral atlantique ou en Bretagne (50 %). Dans les campings qui ne prennent pas en charge cette location, les modalités d'occupation des emplacements résidentiels dépendent du règlement intérieur du camping.

39 millions de nuitées dans les emplacements résidentiels

En dehors des locations à une clientèle de passage par le camping, les emplacements résidentiels des campings ont accueilli environ 39 millions de nuitées² en 2016. Dans le même temps, les campings français ont accueilli 112 millions de nuitées de passage. La répartition des nuitées « résidentielles » selon les zones géographiques est très différente de celle des nuitées de la clientèle de passage. Dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, les campings ont accueilli 1,6 million de nuitées de passage (y compris la location occasionnelle à des tiers des emplacements résidentiels) contre 7,3 millions de nuitées résidentielles (carte 2). Les nombres de nuitées résidentielles et de passage sont proches sur le littoral normand (respectivement 2,9 et 3,2 millions). Dans les autres régions, les nuitées de passage sont beaucoup plus nombreuses : 28,7 millions sur

² L'enquête (cf. encadré) ne permet pas de distinguer le pays de résidence des occupants de ces emplacements. Les résidents français sont très probablement nettement majoritaires. Il est également probable que certains emplacements du nord de la France sont loués à l'année par des résidents belges.

le littoral atlantique contre 15,4 millions de nuitées résidentielles ; 29,2 millions de nuitées de passage sur le littoral méditerranéen contre 6,6 millions de nuitées résidentielles. À l'instar de la répartition des emplacements, la part des nuitées résidentielles est beaucoup plus faible dans les autres régions.

Parmi les emplacements loués à l'année, certains sont occupés à titre de résidence principale, donc hors du champ du tourisme. Il est difficile d'en estimer précisément la part étant donné l'irrégularité de la pratique. Cependant, compte tenu des périodes d'ouverture des campings, on estime entre 1 500 et 3 000 le nombre d'emplacements de camping concernés pour un nombre de nuitées annuel compris entre 700 000 et 2 millions. La très grande majorité des 39 millions de nuitées sur les emplacements résidentiels des campings correspond donc bien à des nuitées touristiques, avec ce que cela implique en termes de consommation touristique associée (restauration, fréquentation des commerces de proximité...).

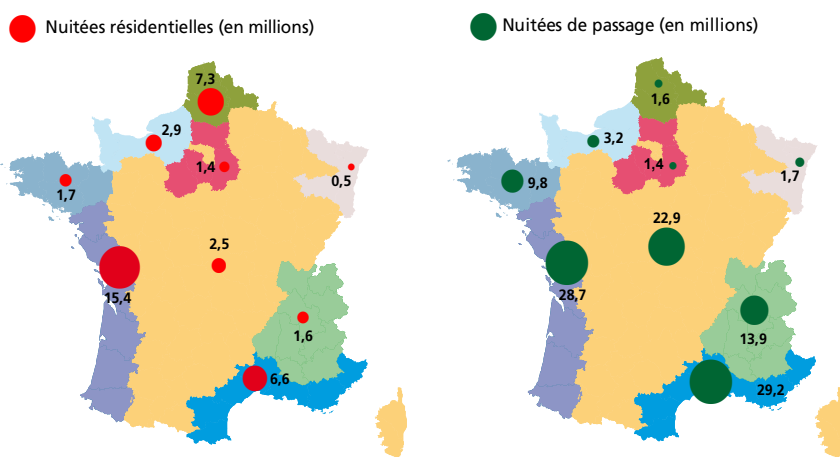
La durée moyenne d'occupation des emplacements résidentiels est de 68 jours

En 2016, ces emplacements résidentiels ont été occupés en moyenne 68 jours (tableau 2). Cette durée moyenne recouvre d'importantes disparités entre la clientèle de retraités, utilisant leur *mobil-home* comme résidence d'été sur l'ensemble de la période d'ouverture du camping et la clientèle d'actifs occupant leur emplacement résidentiel quelques semaines par an, et laissant éventuellement le soin au camping de louer l'emplacement le reste du temps. La durée moyenne d'occupation est croissante en fonction du nombre d'étoiles du camping. De 62 jours par an dans les campings non classés ou ayant une ou deux étoiles, elle passe à 68 jours dans les campings trois étoiles et 77 jours dans les campings quatre ou cinq étoiles. 10 % des emplacements résidentiels sont occupés moins de 30 jours par an, 50 % sont occupés entre 40 et 88 jours par an et 10 % sont occupés plus de 120 jours par an. Le nombre moyen de personnes par jour d'occupation dépend de la nature du camping, de ses équipements destinés à une clientèle

familiale ou non, de la période d'ouverture, etc. L'occupation par un couple est la plus fréquente (plus de la moitié des cas). En 2016, le nombre moyen de personnes par jour d'occupation était compris entre deux et trois (2,6).

■ François GITTON, Gérard LOQUET, DGE

Cartes 2 : Répartition géographique des nuitées résidentielles et de passage



Lecture : en 2016, les campings des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ont accueilli 7,3 millions de nuitées résidentielles et 1,6 million de nuitées de passage. La surface des cercles rouges (verts) est proportionnelle au nombre d'emplacements résidentiels (de passage).
Sources : Insee, enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air, 2016 ; DGE, enquête sur les emplacements résidentiels dans les campings, 2017.

Tableau 2 : Durée d'occupation des emplacements résidentiels selon la catégorie des campings

Catégorie des campings	Durée moyenne (en jours)	Distribution (en jours)				
		1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Non classé, 1 ou 2 étoiles	62	27	35	52	70	100
3 étoiles	68	30	50	60	90	120
4 ou 5 étoiles	77	30	50	75	90	150
Ensemble	68	30	40	60	88	120

Lecture : dans les campings 3 étoiles, les emplacements résidentiels sont, en moyenne, occupés 68 jours par an (hors location éventuelle par le camping à des tiers). 10 % (1^{er} décile) sont occupés moins de 30 jours, 25 % (1^{er} quartile) moins de 50 jours, 50 % (médiane) moins de 60 jours, 25 % (3^e quartile) sont occupés plus de 90 jours et 10 % (9^e décile) plus de 120 jours.

Source : DGE, enquête sur les emplacements résidentiels dans les campings, 2017.

■ Encadré : Enquête sur les emplacements résidentiels dans les campings

Les statistiques de fréquentation de l'hôtellerie de plein air établies par l'Insee portent sur la clientèle de passage. Les emplacements résidentiels s'apparentent davantage à des résidences secondaires et n'entrent pas dans le champ de l'hébergement collectif marchand (sauf en cas de location occasionnelle par le camping à sa clientèle de passage). Afin de mesurer l'importance du segment, la DGE a réalisé en 2017 une enquête spécifique auprès des campings métropolitains. Elle porte sur leur nombre d'emplacements résidentiels, leur fréquentation en 2016 (nombre de jours d'occupation par an et nombre moyen de personnes par jour d'occupation) et leur équipement (*mobil-home*, caravane, chalet, ... Plus de 1 000 campings ont répondu à cette enquête administrée en ligne et par courrier. Après apurement et redressement, la base support de cette étude contient 632 réponses complètes et cohérentes.

Pour en savoir plus :

Consultez la rubrique « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Cartographie : Abdel Khiati

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN : 2269-3092

Dépôt légal : 2017

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

